

## Procuration

### Actes juridiques avec la caisse de compensation des arts et métiers suisses

Par la présente, je mandate, en tant que mandante/mandant, la personne désignée ci-après comme mandataire pour représenter mes intérêts en matière d'assurances sociales auprès de la Caisse de compensation des arts et métiers suisses et pour agir en mon nom, recevoir la correspondance, fournir des renseignements et déposer des demandes. Cette procuration comprend la représentation auprès de la Caisse de compensation des arts et métiers suisses pour toutes les affaires relevant des domaines AVS/AI/APG, des allocations familiales, des indemnités pour perte de gain, des indemnités de maternité, de paternité et de prise en charge, de la caisse d'indemnisation militaire ainsi que des autres tâches confiées à la Caisse de compensation des arts et métiers suisses.

Je libère la Caisse de compensation des arts et métiers suisses de son obligation de secret professionnel et légal et l'autorise à fournir des renseignements au/à la mandataire et à lui accorder l'accès aux dossiers.

**Cette procuration est valable jusqu'à sa révocation écrite.** Elle ne s'éteint pas avec mon décès, la déclaration d'absence, la perte de ma capacité d'exercice des droits civils ou ma faillite. Les dispositions légales contraires demeurent réservées.

Cette procuration doit être signée par les deux parties. Si la signature n'est pas possible pour des raisons de santé, un certificat médical correspondant doit être joint. En cas de non-respect de la forme, la procuration est nulle.

#### Personne autorisée par la procuration

Nom / Prénom ou Institution	Numéro AVS
Rue / N°	Code postal / Lieu
Lieu et date	Signature de la personne autorisée

#### Mandant(e) / personne assurée

Nom / Prénom ou Institution	Numéro AVS
Rue / N°	Code postal / Lieu
Lieu et date	Signature du mandant(e)